



Compte-rendu Conseil du 12 septembre 2024

Travaux rénovation salle communale

M. le Maire présente aux conseillers les différents devis qu'il a demandé à plusieurs entreprises pour la rénovation énergétique.

Isolation des murs par l'extérieur

Charpente couverture LORET : 36 230,16€ HT soit 43 476,19€ TTC
Entreprise CHOISNET : 36 527,53€ HT soit 43 833,04€ TTC
GOBESDELARUE : 48 004,82€ HT soit 48 004,82 € TTC

Remplacement chauffage

ENERSCIENCE : 20 372,47€ HT soit 24 446,80€ TTC
DUCRE SAS : 25 161,24€ HT soit 30 193,49€ TTC

Remplacement menuiseries extérieures

SMA MENUISERIE EXTERIEURES : 37 920,00€ HT soit 44 290,35€ TTC
SAS LOUISE MENUISERIE EXTERIEURES : 33 823,25€ HT soit 40 587,90€ TTC

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

CHOISIT le mieux-disant pour chacun des postes de travaux présentés

-Charpente LORET (ITE) pour un montant de 36 230,16 € HT soit 43 476,19 TTC

-ENERSCIENCE (chauffage) pour un montant de 20 372,47 € HT soit 24 446,96 € TTC

-MENUISERIE LOUISE (huisseries) pour un montant de 33 823,25€ HT soit 40 587,90€ TTC

Le tout pour un montant de 90 425,88€ HT et 108 511,05€ TTC.

CHARGE le Maire de signer tous documents utiles

PARTICIPATION H. DEROUET ENTRETIEN VOIRIE

M. le Maire explique aux conseillers que M. DEROUET Henri, exploitant forestier, a demandé à la commune l'entretien d'une partie de la voirie (350 mètres) qui dessert sa plate-forme de stockage. Après s'être rendu sur place avec les adjoints il a été fait mention d'un accord entre la commune et M. DEROUET. Ce dernier s'engage à acheter les matériaux dont les montants seront répartis à part égale ainsi que leur mise en œuvre entre la commune et lui-même. Pour rappel, le code de la voirie routière prévoit que :

« Toutes les fois qu'une voie communale entretenue à l'état de viabilité est habituellement ou temporairement soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou de toute autre entreprise, il peut être imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée. »

Ces contributions peuvent être acquittées en argent ou en prestation en nature et faire l'objet d'un abonnement ».

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la proposition du Maire concernant un accord pour l'entretien de la voirie sur la partie concernée de 350 mètres au lieu-dit Sombreval ;

RAPPELLE que les travaux rendus nécessaires par le passage de véhicules à gros tonnage sur la partie de voirie définie ci-dessus seront répartis également entre la commune et M. DEROUET, qui gèrera les commandes de matériaux ;

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'une convention révisable annuellement au vu des dégradations constatées ;

CHARGE le Maire de signer tout document ou convention utiles à bonne fin.

AMENAGEMENT D'UN COLUMBARIUM

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'à plusieurs reprises le conseil a évoqué l'aménagement de l'espace actuellement réservé aux personnes incinérées et à leurs proches. Il présente la proposition de DL aménagement pour un montant HT de 11 338,47 soit 13 583,72 € TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, **valide** le devis de DL extérieur et **charge** le Maire de signer tout document utile.

TRAVAUX CHAPELLE DEGUERNELLE

M. le Maire explique aux conseillers que suite au violent orage du 31 juillet, le dévalement de l'eau et des cailloux a créé beaucoup de dégâts à la chapelle Deguernelle. Il présente le devis de l'entreprise BESNARD-PREVEL pour la remise en état de la partie de voirie appartenant à la commune pour un montant de 1 080,00€ HT soit 1 296,00€ TTC

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité **accepte** les travaux sur la voie de la Chapelle Deguernelle pour la somme de 1 080,00€ HT soit 1 296,00€ TTC et **charge** le Maire de signer le devis et lancer les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain Lefèvre : en attente chiffrage

Repas des anciens : choix menu

Téléthon et marché de Noël : date du 7 décembre retenue

Pose illuminations : 23 novembre

Réunion création association église : 5 octobre

Réception des abats-son au lycée des Andaines le 7 novembre